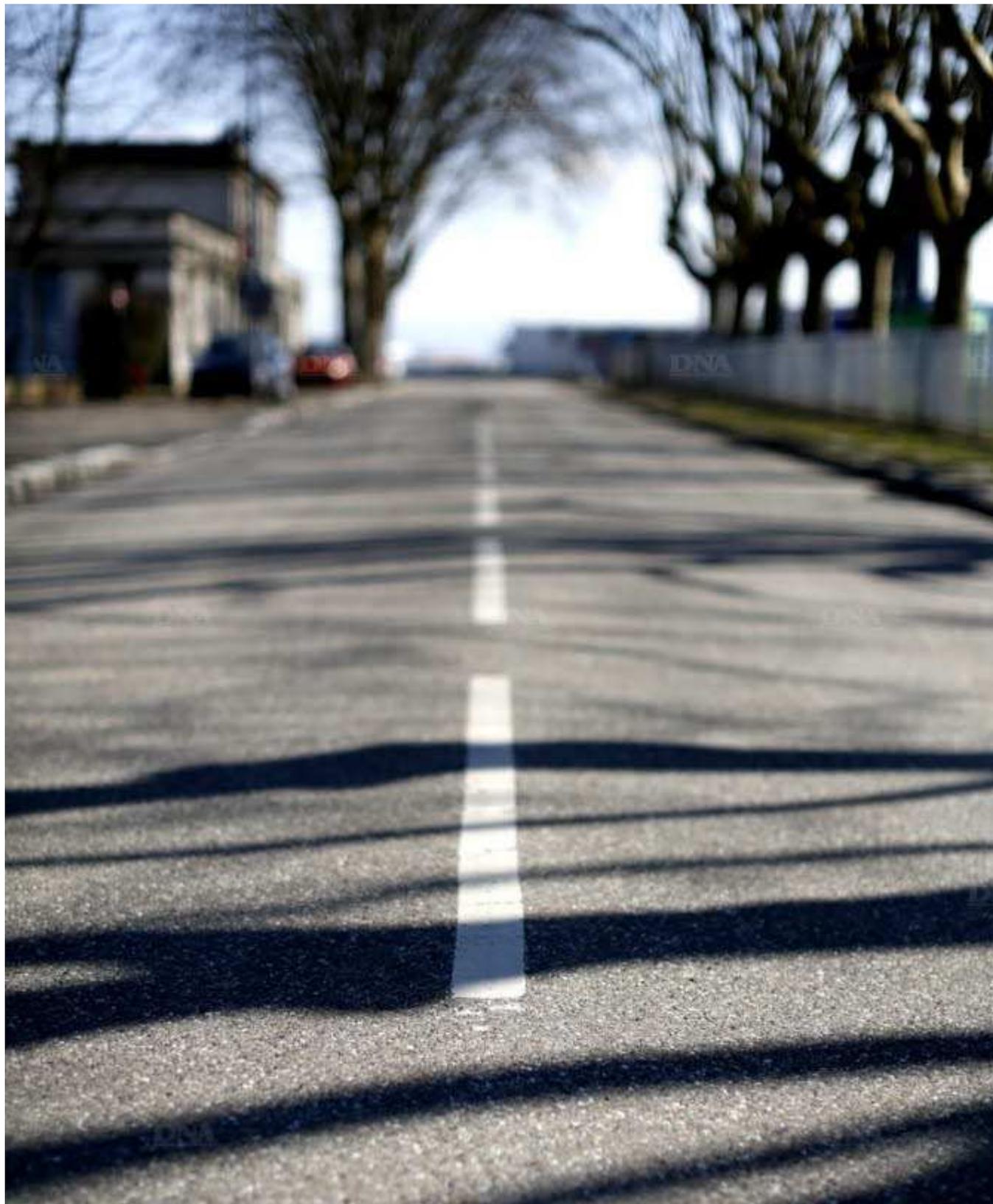


**Vite dit  
Robertsau**



Pirouette de l'administration : le quai va rester ouvert. Photo DNA – Jean-François Badias

## Robertsau

### PPRT : le quai Jacoutot reste ouvert

La préfecture, dans un communiqué diffusé hier en fin d'après-midi, prend acte des conclusions de la commission d'enquête sur le PPRT (plan de prévention des risques technologiques) du port aux pétroles de la Robertsau. L'État ne se prive pas d'y toucher.

Pour mémoire, l'avis favorable délivré à l'issue de l'enquête publique était assorti d'une « réserve expresse », à lever pour que l'avis reste favorable (DNA du 8 septembre). Cette réserve commande de trouver une voie alternative au quai Jacoutot pour accéder aux zones de loisirs, par la forêt ou par le nord.

La préfecture répond que cette réserve n'étant pas fondée, elle ne tient pas et il n'est donc pas nécessaire de la lever. Et le formule ainsi : « La décision de créer une voie d'accès alternative hors des périmètres de danger ne relève pas de l'État dans le cadre [du] PPRT. Il n'est donc pas possible en droit de conditionner la sécurité des populations à cette éventualité, qui ne dépend pas des parties du PPRT. Par ailleurs, l'État n'envisage pas de remettre en question la procédure de classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle. Dans ces conditions, l'accès au quai Jacoutot sera strictement réglementé pour renforcer la sécurité du public. »

#### ... sauf la nuit

Et de lister les mesures qui figureront dans l'arrêté d'approbation du PPRT (aucun délai n'est précisé). L'entrée en vigueur du PPRT ne présente donc a priori plus d'obstacles.

Passer par le quai Jacoutot reste néanmoins potentiellement dangereux, ça ne change pas : les techniciens de la Dréal n'ont eu de cesse de répéter que le risque ne pouvait être réduit à cet endroit précis. Mais il va demeurer ouvert, cette fois sous conditions.

Chacun l'empruntera désormais en connaissance de cause, puisque, parmi les aménagements proposés, des panneaux d'information vont notamment conseiller de se rendre à pied aux étangs, via le parking de Pourtalès. Piétons et vélos ne seront pas autorisés à emprunter le quai et les véhicules ne pourront pas circuler pendant les « périodes d'exploitation les plus sensibles ».

Autre condition, et non des moindres, une fermeture la nuit. Le risque d'accident ne semble pas accru à ce moment-là. Sans doute cette fermeture nocturne permet-elle de régler au passage un autre problème, celui d'une activité toujours évoquée à demi-mot : le quai est un lieu de prostitution et de rencontres.

Au final, par un drôle de numéro d'équilibriste, la préfecture donne gain de cause aux associations robertsauviennes, pêcheurs et naturistes en tête. Tout ça pour ça, commenteront les esprits chagrins.

Myriam Ait-Sidhoum

publiée le 10/09/2013 à 05:00